

# 29 HAUSSMANN EQUILIBRE

FONDS D'INVESTISSEMENT À VOCATION GÉNÉRALE - FIVG DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31/03/2025

**SG 29 HAUSSMANN**

## Sommaire

<b>Informations concernant les placements et la gestion</b>	<b>4</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>12</b>
<b>Rapport du commissaire aux comptes</b>	<b>15</b>
<b><u>COMPTES ANNUELS</u></b>	
<b>Bilan</b>	<b>19</b>
Actif	19
Passif	20
<b>Compte de résultat</b>	<b>21</b>
<b><u>ANNEXE</u></b>	
<b>Stratégie et profil de gestion</b>	<b>24</b>
<b>Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices</b>	<b>25</b>
<b>Règles &amp; méthodes comptables</b>	<b>26</b>
<b>Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice</b>	<b>29</b>
<b>Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice</b>	<b>30</b>
<b>Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions</b>	<b>31</b>
<b>Expositions directes et indirectes sur les différents marchés</b>	<b>32</b>
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	32
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition	32
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)	33
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité	34
Exposition directe sur le marché des devises	35
Exposition directe aux marchés de crédit	36
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie	37
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion	38
<b>Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat</b>	<b>39</b>
Créances et dettes - ventilation par nature	39
Frais de gestion, autres frais et charges	40
Engagements reçus et donnés	42
Acquisitions temporaires	42
Instruments d'entités liées	43
<b>Détermination et ventilation des sommes distribuables</b>	<b>44</b>
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	44
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	45
<b>Inventaire des actifs et passifs</b>	<b>46</b>
<b>Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)</b>	<b>50</b>
<b>Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part)</b>	<b>52</b>

<b>Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part)</b>	<b>53</b>
<b>Synthèse de l'inventaire</b>	<b>54</b>
<b>Comptes annuels au 28/03/2024</b>	<b>55</b>
<b>Informations SFDR</b>	<b>76</b>

<b>Commercialisateur</b>	SG 29 HAUSSMANN 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
<b>Société de gestion</b>	SG 29 HAUSSMANN 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
<b>Dépositaire et Conservateur</b>	SOCIETE GENERALE SA 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
<b>Centralisateur</b>	SOCIETE GENERALE 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes.
<b>Commissaire aux comptes</b>	KPMG AUDIT SA Tour EQHO, 2 Avenue Gambetta - 92066 Paris La Défense. Représenté par Monsieur Pascal LAGAND

## Informations concernant les placements et la gestion

### Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Capitalisation intégrale des sommes distribuables (revenu net et plus-values nettes réalisées).

### Garantie :

Néant.

### Objectif de gestion :

L'objectif du FCP est, au travers d'une gestion discrétionnaire, la recherche d'une performance, sur une durée minimum de placement recommandée de 5 ans, en s'exposant aux marchés financiers français ou étrangers actions, obligations et autres titres de créances par le biais d'investissements en titres en direct ou via des OPCVM ou FIA.

Les décisions d'investissement intègrent à la fois des critères financiers et extra-financiers. La prise en compte des critères de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance de l'entreprise (ESG) dans la sélection de titres vise à évaluer la capacité des entreprises à transformer les enjeux du développement durable en vecteurs de performance.

Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

### Indicateur de référence :

En fonction des opportunités de marché et des anticipations du gérant, la politique d'investissement pourra évoluer dans le temps ; un indicateur de référence n'est donc pas approprié.

### Stratégie d'investissement :

L'allocation d'actifs entre actions et produits de taux s'appuie sur l'analyse macro-économique du Groupe Société Générale et le processus d'allocations d'actifs de SG 29 HAUSSMANN.

Le gérant contrôle et met en œuvre la répartition entre les deux classes d'actifs principales actions et produits de taux dans le FCP. Cette répartition est décidée selon les recommandations du processus d'investissement de SG 29 Haussmann, et adaptée aux contraintes spécifiques du FCP en fonction des évolutions de marché et des anticipations du gérant. Les investissements sur les marchés actions et de taux pourront se faire en direct ou par le biais d'OPC (ou de fonds d'investissement étrangers) et d'instruments dérivés listés simples et complexes.

La stratégie d'investissement de l'univers « actions » s'appuie sur une analyse quantitative et qualitative. Une analyse fondamentale du positionnement de chaque société est établie : qualité du management stratégie à long terme, avance technologique, potentiel de développement.

Parallèlement, une analyse quantitative de cette sélection sera effectuée systématiquement par le biais de ratios financiers classiques de valorisation.

L'exposition aux marchés actions pourra être réalisée au travers d'actions (ou d'autres titres de capital) de toutes capitalisations, secteurs ou zones géographiques. L'exposition aux marchés actions pourra également être effectuée par le biais d'OPC ou de fonds d'investissement étrangers de type « Actions », sélectionnés en fonction de l'allocation sectorielle, thématique et géographique décidée par le gérant.

L'exposition aux marchés actions pourra varier entre 30% et 70% maximum de l'actif net par le biais d'investissements en titres directs et/ou via des OPC (ou de fonds d'investissement étrangers) et instruments dérivés listés simples et complexes.

La stratégie d'investissement de l'univers « taux » s'appuie sur une analyse des évolutions de taux d'intérêt des marchés obligataires et de la courbe des taux. La sensibilité pourra varier en fonction des scénarios de taux retenus. Ces prises de positions se font principalement sur le marché de la zone Euro mais pourront inclure des prises de positions sur les autres grands marchés de taux mondiaux (y compris les pays émergents à hauteur de 10% maximum de l'actif net).

Le FCP peut être exposé sur tous types d'obligations ou tous titres de créances négociables y compris d'obligations convertibles, d'obligations indexées, de toutes durations, maturités et zones géographiques confondues. La répartition dette privée/dette publique n'est pas limitée et peut évoluer dans le temps. La société de gestion ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit approfondie (pour un univers de titres de catégorie High Yield ou dits à caractère

spéculatif) et les procédures nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver. Le gérant appuiera sa décision de conserver ou non les titres dégradés sur la base des différentes sources d'analyses précédemment décrites.

L'exposition aux marchés de taux pourra également être effectuée par le biais d'OPC ou de fonds d'investissement étrangers de type « Obligataires », sélectionnés dans un univers d'investissement autorisé, selon la durée et la zone géographique décidée par le gérant.

L'exposition aux marchés de taux pourra varier entre 0% et 70% maximum de l'actif net par le biais d'investissements en titres directs et/ou via des OPC (ou de fonds d'investissement étrangers) et instruments dérivés listés simples et complexes.

L'exposition aux marchés émergents pourra varier entre 0 % et 10 % maximum de l'actif net par le biais d'investissements en titres directs et/ou via des OPC (ou de fonds d'investissement étrangers) et instruments dérivés listés simples.

Les titres non libellés en euro pourront faire éventuellement l'objet d'une couverture de change, le FCP pourra être exposé au risque de change à hauteur de 100% maximum de l'actif net.

Le gérant pourra utiliser des instruments dérivés négociés sur les marchés financiers réglementés, organisés ou de gré à gré sans rechercher de surexposition du portefeuille.

Les titres intégrant des dérivés seront utilisés dans le cadre de la mise en place d'une stratégie d'arbitrage sans rechercher de surexposition aux marchés. Ils permettront également, le cas échéant, d'exposer ou de couvrir le portefeuille

Le FCP aura également recours aux produits structurés, intégrant des dérivés actions, taux, crédit et change. La stratégie d'investissement du produit structuré consiste à combiner l'analyse qualitative et l'analyse des paramètres de marché. L'analyse qualitative vise à sélectionner un marché, une zone géographique ou une valeur particulière, puis à déterminer plusieurs scénarios probables d'évolution. L'analyse des paramètres de marché comme la volatilité, le niveau des taux d'intérêts ou le flux des dividendes, permet de déterminer les structures de produit les plus adéquates pour optimiser les anticipations du gérant au regard des scénarios établis. Les actions sont la principale classe d'actifs utilisée comme sous-jacent aux produits structurés. L'univers d'investissement est centré sur les composantes des grands indices européens, la sélection de paniers actions, ou des valeurs parmi les grandes capitalisations mondiales. A titre accessoire, le FCP peut également sélectionner d'autres classes d'actifs (taux, crédits, devises, alternatifs) comme sous-jacents aux produits structurés.

#### **Addendum stratégie d'investissement isr :**

La sélection des valeurs (présentée dans la stratégie d'investissement) conjugue recherche de performance financière et prise en compte des enjeux de développement durable.

Les décisions d'investissement reposent ainsi sur une approche 360° combinant analyse financière fondamentale et analyse extra-financière à travers la prise en compte des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). SG 29 Haussmann a retenu une approche ISR associant exclusions sectorielles et intégration des critères ESG (Best-in-Class/Best-Effort).

Dans le cas de la gestion du FCP, l'univers d'investissement de départ est centré :

- Pour l'exposition aux marchés et sous-jacents actions sur les émetteurs internationaux des marchés développés composant les indices STOXX Europe 600, MSCI USA et CAC All tradable,

Pour l'exposition aux marchés obligataires sur les émetteurs internationaux composant les indices ICE BofA Euro Corporate Index, ICE BofA BB Euro High Yield Index, ICE BofA Contingent Capital Index, et ICE BofA Euro Souverains.

- auquel sont appliqués les différents critères extra-financiers présentés ci-dessous.

#### **a) Exclusions sectorielles :**

En cohérence avec la politique sectorielle du Groupe Société Générale, le FCP exclut de son univers d'investissement les entreprises liées aux secteurs suivants (à partir de certains seuils) : Armements prohibés ou controversés au sens des convention d'Ottawa (1999) et d'Oslo (2008), Charbon thermique, Pétrole et gaz, Tabac et Huile de Palme.

En outre, les sociétés qui contreviennent directement ou indirectement à l'un ou plusieurs des 10 grands principes du Pacte Mondial des Nations Unies sont également exclues de l'univers d'investissement du FCP.

Enfin, au regard de la politique d'investissement ISR de la Société de Gestion, sont exclues de l'univers d'investissement les entreprises réalisant plus de 15% de leur chiffre d'affaires dans le ou les activités suivantes :

- Défense et armes
- Jeux d'argent
- OGM
- Contenu pour adultes

Le détail de la politique d'exclusions sectorielles et normatives est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : [https://sg29haussmann.societegenerale.fr/fileadmin/user\\_upload/SG29H/pdf/reglementation/Politique\\_d\\_exclusion\\_SG29\\_VF\\_FRA.pdf](https://sg29haussmann.societegenerale.fr/fileadmin/user_upload/SG29H/pdf/reglementation/Politique_d_exclusion_SG29_VF_FRA.pdf)

#### b) Intégration ESG :

L'intégration des critères ESG a pour objectif de sélectionner les valeurs sur la base de leur comportement extra-financier et en particulier sur leur capacité à transformer les enjeux du développement durable en vecteurs de performance.

Dans cette optique, seules les entreprises dont la note ESG est supérieure ou égale à B sur une échelle de AAA à CCC (CCC étant la plus mauvaise) dans la nomenclature MSCI, sont éligibles à l'univers d'investissement.

En outre, les sociétés ayant une note de controverse très sévère (rouge) selon MSCI ESG Research, sont également exclues de l'univers d'investissement du FCP.

Cette règle s'applique aux filiales des sociétés mères bénéficiant d'une note ESG. En l'espèce, si la note ESG d'une filiale diffère de celle de son groupe de rattachement capitalistique, la note ESG retenue est celle de la filiale.

Sur la base de cet univers filtré, le gérant sélectionne les titres en combinant l'approche « Best-in-Class » (sélection des entreprises les mieux notées au sein de leur secteur), et l'approche « Best-Effort » (sélection d'entreprises dont les pratiques et performances ESG s'améliorent dans le temps).

Pour chaque entreprise, la méthodologie de notation ESG vise à évaluer les principaux facteurs clés sur chacun des 3 piliers ESG en prenant en compte à la fois des enjeux universels et les enjeux spécifiques pouvant avoir un impact financier sur les performances de l'entreprise.

L'analyse de chaque pilier ESG repose sur la prise en compte d'enjeux universels :

- Environnement : émissions carbone, stress hydrique...
- Social : santé, sécurité...
- Gouvernance : pratiques anti-concurrentielles, rémunération, actionnariat...

et d'enjeux spécifiques aux différents secteurs d'activité (gestion des déchets, énergie renouvelable, vulnérabilité au changement climatique, sécurité chimique, accès aux soins, accès à la finance, instabilité du système financier...).

Chaque enjeu est envisagé sous deux angles principaux : les risques qu'ils représentent pour l'activité de l'entreprise mais également les opportunités de développement que leur prise en compte peut apporter.

Le poids de chaque pilier dans la note finale ESG varie en fonction du secteur d'activité dans lequel évolue chaque entreprise.

Dans le cadre de sa politique d'investissement, le FCP adopte une approche en amélioration de note qui se fonde sur les exclusions sectorielles (détaillées en section a)) et sur la sélection des émetteurs reposant sur l'analyse fondamentale des critères extra-financiers (détaillés en section b)) appliqués à l'univers d'investissement de départ.

La note ESG moyenne du portefeuille vise à être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement filtré de 20% des titres les moins bien notés selon la nomenclature ESG de MSCI.

En cas de dégradation d'un titre en portefeuille sous les seuils retenus dans la définition de l'univers d'investissement (i.e. une note ESG strictement inférieure à B et/ou une note de controverse rouge), le gérant privilégie par défaut une cession dans un délai raisonnable. Le choix du timing de vente est apprécié en fonction des conditions et opportunités de marché afin de limiter l'impact sur la performance financière du FCP.

Le FCP est autorisé à investir dans des entreprises non notées ESG à hauteur de 10% maximum. Ainsi, au moins 90% de l'actif net du FCP, hors liquidités et titres émis par des émetteurs publics ou quasi publics, fait l'objet d'une analyse ou d'une notation ESG par la société de gestion.

Compte-tenu des limites d'investissements du FCP, sa note ESG vise à être supérieure à la note composite des deux univers suivants formant l'univers d'investissement de départ hors émetteurs publics et quasi-publics, filtrés de leurs 20% des titres les moins bien notés selon la nomenclature ESG de MSCI :

- 50% de l'univers des titres dans les indices actions : STOXX Europe 600, MSCI USA et CAC All tradable,
- 50% de l'univers des titres d'émetteurs présents dans les indices obligataires : ICE BofA Euro Corporate Index, ICE BofA BB Euro High Yield Index, ICE BofA Contingent Capital Index ainsi que ceux identifiés par l'analyse fondamentale et l'équipe de recherche en raison de leur positionnement sur les enjeux de développement durable.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le FCP sont respectées à travers la mise en place de la stratégie d'investissement ISR décrite ci-dessus.

Limites méthodologiques :

L'approche en matière d'analyse ISR des émetteurs mise en œuvre par la société de gestion repose sur une analyse qualitative de leurs pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance. Plusieurs limites à cette approche peuvent cependant être identifiées. Certaines limites sont liées à la méthodologie de la société de gestion mais d'autres aussi plus largement en lien avec la qualité de l'information disponible sur ces sujets. L'analyse se fonde en effet en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives générées par la méthodologie MSCI et est donc dépendante de la qualité de cette information. Bien qu'en amélioration constante, les reportings ESG des entreprises restent encore parcellaires et hétérogènes. Le processus d'investissement de SG 29 Haussmann vise à sélectionner les entreprises selon une double approche rigoureuse mais susceptible d'induire des biais sectoriels. L'approche « Best-in-Class » conduit à sélectionner les entreprises les mieux notées de son secteur d'activité. Sur la base d'une analyse subjective et évolutive dans le temps des critères ESG. Le processus d'investissement suit également une approche « Best-Effort » en matière de sélection de titres c'est-à-dire qu'il sélectionne les entreprises étant dans une dynamique d'amélioration de leurs pratiques ESG. Il est ainsi possible que certains émetteurs ne présentent pas des progrès suffisants par rapport aux attentes, ce qui pourra amener à minorer son rating ESG et en conséquence à céder le titre du portefeuille si le minimum de note ESG requis n'est plus atteint. Concernant le suivi des controverses, il demeure un exercice d'évaluation où les meilleurs moyens sont mis en œuvre pour écarter de l'univers d'investissement les entreprises controversées ou à risque de controverses, risque néanmoins susceptible de persister compte tenu de l'impossibilité de prévenir de manière exhaustive l'ensemble des controverses.

Le FCP dispose du Label ISR de l'Etat Français. Le portefeuille est investi en :

**Actions ou autres titres de capital :** entre 0% et 70% maximum de l'actif net du FCP

Il s'agit d'actions ou autres titres de capital internationaux de toutes capitalisations (10% maximum de l'actif net en petites capitalisations).

Les investissements pourront porter sur toutes les zones géographiques et tous les secteurs confondus, mais dans la limite de 10% maximum de l'actif net pour les titres des pays émergents.

**Titres de créances, instruments du marché monétaire :** entre 0% et 70% maximum de l'actif net du FCP

Les investissements pourront se faire sur des obligations négociées sur les marchés des pays appartenant à l'OCDE. Elles auront une notation minimale de BBB-, selon l'échelle de Standard and Poor's, ou à défaut une notation équivalente par une autre agence, ou jugée équivalente par la société de gestion.

La société de gestion s'appuie sur les notations externes et sur son analyse pour évaluer la qualité de crédit des actifs obligataires. Sur ces bases, elle prend ses décisions d'investissement à l'achat et en cours de vie.

Toutefois, le FCP peut détenir à tout moment :

- dans une limite de 10% maximum de l'actif net du FCP des obligations de qualité mais non notées. Les émissions non notées d'émetteurs notés (émissions convertibles par exemple) sont reclassées dans le rating de l'émetteur, selon le rating de créance.
- dans une limite de 15% maximum de l'actif net du FCP des titres dits spéculatifs, de notation comprise entre BB+ et BB- (Standard & Poor's) ou jugée équivalente par la société de gestion.
- dans une limite de 5% maximum de l'actif net du FCP des obligations dont la notation est inférieure à BB- (ou jugée équivalente par des critères internes à la société de gestion) suite à une dégradation post- investissement.

Ainsi, l'exposition globale aux titres spéculatifs pourra atteindre 30% maximum de l'actif net du FCP. La fourchette de sensibilité de la partie taux sera comprise entre 0 et 10.

**Actions ou parts d' OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger :**

Le FCP peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français ou européens. Le FCP peut également investir à hauteur de 10% maximum de son actif net en FIA et fonds d'investissement de droit étranger respectant les critères de l'article R.214-13 du code monétaire et financier.

Ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement peuvent être gérés ou non par la société de gestion ou une société liée.

**Instruments dérivés :**

En vue d'exposer le portefeuille dans la limite d'une fois l'actif ou en vue de le couvrir, le gérant pourra utiliser des produits dérivés négociés sur les marchés financiers de gré à gré organisés et réglementés sans rechercher de surexposition du portefeuille selon les modalités suivantes :

Risques	Nature de l'intervention	Instruments utilisés
Actions	Exposition Couverture	Futures Options Swaps
Taux	Exposition Couverture	Futures Options Swaps
Change	Couverture	Futures Options Swaps
Crédit	Exposition Arbitrage Couverture	Swaps : Credit Default Swaps, indices de CDS (iTraxx, CDX)

Aucune contrepartie ne sera privilégiée par le FCP.

Le FCP n'aura pas recours à l'utilisation aux Total Return Swaps.

**Titres intégrant des dérivés :**

Le FCP pourra investir dans des titres intégrant des dérivés négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré, dans la limite de 20% de l'actif net.

Le FCP peut être exposé sur des EMTN intégrant des dérivés (produits complexes) dans la limite de 10 % de l'actif net du FCP.

Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles.

Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

• Les risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action ;
- Taux ;
- Change ;
- Crédit ;

• La nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture ;
- Exposition ; Arbitrage

• La nature des instruments utilisés :

- Warrants, bon de souscription, certificats, obligations convertibles,
- EMTN (produit structuré)

L'investissement en Obligations Convertibles Contingentes (coCos) ne dépassera pas 10% maximum de l'actif net du FCP.

Les Obligations Convertibles Contingentes sont des produits hybrides entre la dette et l'action: ils sont émis comme une dette, mais sont convertis automatiquement en actions quand l'émetteur est en difficulté. Les obligations seront donc converties en actions à un prix prédéterminé, au moment où des critères de déclenchement (niveau de pertes, niveau dégradé du capital et des ratios de fonds propres, ...) seront actionnés.

La stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

Le gérant peut recourir à des titres intégrant des dérivés simples dans le cas où ces titres offrent une alternative par rapport aux autres instruments financiers ou si ces titres n'ont pas d'offre identique sur le marché des autres instruments financiers.

**Dépôts :**

Pour la gestion de ses liquidités, le FCP peut avoir recours aux dépôts à hauteur de 10% de son actif net.

**Emprunts d'espèces :**

Le FCP pourra avoir recours à l'emprunt d'espèces à hauteur de 10% de son actif net et ce dans le cadre de la gestion de la trésorerie.

**Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :**

Néant.

**CONTRATS CONSTITUANT DES GARANTIES FINANCIERES :**

Dans le cadre des transactions réalisées sur les instruments dérivés, le FCP peut recevoir ou verser des garanties financières, tels que des dépôts en garantie, lesquelles sont versées en numéraires ou en valeurs mobilières.

**Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Le porteur de part ne bénéficie d'aucune garantie de restitution du capital investi. Le FCP sera ainsi soumis aux risques suivants :

**Risque de perte en capital :** le FCP ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué.

**Risque actions :** la variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du FCP. En période de baisse du marché des actions, la valeur liquidative pourra être amenée à baisser.

**Risque lié aux petites et moyennes capitalisations :** le FCP investissant dans des sociétés de petite et moyenne capitalisations, l'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que les variations de leurs cours sont plus marquées à la hausse comme à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations, pouvant donc engendrer de fortes variations de la valeur liquidative du FCP.

**Risque taux :** le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative du FCP.

**Risque de crédit :** il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative du FCP. Ce risque peut être accru du fait d'interventions sur des titres jugés spéculatifs par la société de gestion.

**Risque de change :** il existe un risque de change puisque le FCP sera exposé à des devises différentes de l'euro. En cas de hausse de l'euro par rapport aux autres devises, la valeur liquidative du fonds sera impactée négativement.

**Risque lié à l'investissement en titres dits spéculatifs :** l'attention des souscripteurs est appelée sur l'investissement en titres jugés spéculatifs par la société de gestion, dont la notation est inexistante ou basse et qui sont négociés sur des marchés dont les modalités de fonctionnement, en termes de transparence et de liquidité, peuvent s'écarter sensiblement des standards admis sur les places boursières ou réglementées européennes. Le risque lié à l'investissement en titres dits spéculatifs pourra avoir un impact sur la valeur liquidative du fonds.

**Risque lié aux investissements dans des pays émergents :** les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant pour les grandes places internationales. Les mouvements de marchés peuvent être plus marqués à la baisse et plus rapides que sur les pays développés. La valeur liquidative du fonds peut donc baisser rapidement et fortement.

**Risque lié à la détention d'obligations convertibles :** La valeur des obligations convertibles dépend dans une certaine mesure de l'évolution du prix de leurs actions sous-jacentes. Les variations des actions sous-jacentes peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP. La valeur liquidative du fonds est également susceptible de connaître des variations en fonction de l'évolution de la valeur de l'option de conversion des obligations convertibles (c'est-à-dire la possibilité de convertir l'obligation en action). Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

**Risque de contrepartie :** dans le cadre des opérations de gré à gré, le FCP est exposé au risque de défaillance de la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée, ainsi qu'au risque potentiel de conflit d'intérêt. Ce risque potentiel est fonction de la notation des contreparties et peut se matérialiser dans le cadre d'un défaut d'une de ces contreparties par une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

**Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme :** du fait de l'utilisation d'instruments dérivés, si les marchés sous-jacents baissent, la valeur liquidative peut baisser dans des proportions plus importantes.

**Risque lié au style de gestion :** le style de gestion repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

**Risque de marché :** la valeur des investissements peut augmenter ou baisser en fonction des conditions économiques, politiques ou boursières ou de la situation spécifique d'un émetteur.

**Risque lié aux Obligations Convertibles Contingentes :** l'utilisation des obligations subordonnées et notamment les obligations dites Additional Tier 1 expose le fonds aux risques suivants :

- de déclenchement des clauses contingentes : si un seuil de capital est franchi, ces obligations sont soit échangées contre des actions soit subissent une réduction du capital potentiellement à 0 ;
- d'annulation du coupon : Les paiements des coupons sur ce type d'instruments sont entièrement discrétionnaires et peuvent être annulés par l'émetteur à tout moment, pour une raison quelconque, et sans contraintes de temps ;

- de structure du capital : contrairement à la hiérarchie classique du capital, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte de capital. En effet le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires ;
- de l'appel à prorogation : Ces instruments sont émis comme des instruments perpétuels, appelable à des niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente ;
- d'évaluation / rendement : Le rendement attractif de ces titres peut être considéré comme une prime de complexité.

**Risques en matière de durabilité :** Le FCP est exposé aux risques en matière de durabilité. Du fait de la prise en compte de critères extra-financiers au sein du processus d'investissement, la société de gestion vise à atténuer les risques en matière de durabilité, et par conséquent l'impact potentiel de ces risques sur la valeur des investissements réalisés par le FCP devrait également être atténué. Cependant, il n'existe aucune garantie que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés, et la survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le FCP.

La réalisation de l'un de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

#### Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Tous souscripteurs.

L'orientation des placements correspond aux besoins de souscripteurs recherchant un placement diversifié en actions et produits de taux acceptant de s'exposer aux risques de ces marchés.

Les parts de ce FCP n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou bénéfice d'une

« U.S. Person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou telle que définie par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) ».

La durée de placement recommandée est de 5 ans.

Le montant qu'il est préférable d'investir dans ce FCP par chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, et de ses besoins actuels. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

#### Indications sur le régime fiscal :

Le FCP n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés. Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenues dans le FCP. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le FCP ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le FCP dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de chaque porteur et/ou de la juridiction à partir de laquelle le porteur investit ses fonds.

Si l'investisseur souhaite obtenir des informations complémentaires sur sa situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser au commercialisateur du FCP ou à son conseiller fiscal.

#### **Prise en compte des risques de durabilité, des incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité et de la taxonomie européenne :**

Le FCP relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088. A ce titre, il promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Les informations relatives à ces caractéristiques environnementales et/ou sociales sont disponibles en annexe de ce prospectus (ci-après l'« Annexe précontractuelle »).

L'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité est décrite au sein des sections

« Stratégie d'investissement », « Profil de Risque » du prospectus et au sein de l'Annexe précontractuelle.

La prise en compte des principales incidences négatives par le FCP est détaillée au sein de l'Annexe précontractuelle.

Plus d'informations sur l'intégration des risques en matière de durabilité et sur la prise en compte des principales incidences négatives dans les processus de prise de décision en matière d'investissement par la Société de Gestion peuvent être consultées sur le site de la Société de Gestion à l'adresse suivante : <https://sg29hausmann.societegenerale.fr>.

Enfin, les informations relatives au Règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement Taxonomie ») sont développées au sein de l'Annexe précontractuelle.

***Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

- *La dernière valeur liquidative est disponible dans les locaux de la Société de Gestion. Les derniers documents annuels ainsi que la composition des actifs sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de SG 29 HAUSSMANN, 29 boulevard Haussmann - 75009 Paris. Site internet : <https://sg29hausmann.societegenerale.fr>*
- *Date d'agrément par l'AMF : 28 décembre 1999.*
- *Date de création du Fonds : 14 janvier 2000.*

## RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le scénario de décélération progressive de l'inflation, sans récession des économies, s'est imposé progressivement permettant aux principales banques centrales de s'engager dans un cycle de baisse des taux.

Cependant, le chemin n'a pas été de tout repos sur les obligations, la volatilité a été forte durant tout l'exercice. Les taux longs ont évolué en fonction de l'activité économique particulièrement résiliente aux Etats-Unis. A partir de l'été, les emprunts d'Etats en zone euro ont subi les incertitudes politiques en France (dissolution de l'Assemblée en juin) mais aussi en Allemagne (fin de la coalition menée par le chancelier Olaf Scholz et élection de Fredrich Merz en février).

L'élection de D Trump à la Maison Blanche, saluée dans un 1er temps par les marchés, a affecté la confiance des consommateurs avec l'intensification des tensions commerciales. La Fed a stoppé son cycle de baisse de taux, adoptant une position prudente face aux incertitudes.

Nos positions obligataires ont des durées de vie relativement courtes, environ 3.6 ans en fin de période. Ce positionnement nous a permis d'amortir la forte volatilité. Nos investissements se sont surtout portés sur des emprunts souverains.

La performance des marchés actions a été exceptionnelle aux Etats-Unis jusqu'en janvier 2025 entraînant un écart de valorisation sensible par rapport au reste du monde. Sur le début de l'année 2025, les valeurs européennes ont corrigé une partie de cet écart en surperformant les US.

Si nous nous sommes efforcés de sélectionner des entreprises américaines ou exposées à l'économie américaines sur les ¾ de l'exercice, en fin de période, face aux incertitudes sur le commerce mondial, nous avons privilégié les secteurs plus défensifs comme les banques, les assurances, les pharmaceutiques ou encore les services aux collectivités peu impactés par des hausses de droits de douane.

Dans les meilleurs contributeurs à la performance, nous retrouvons Munich Ré (+29.9%), Allianz (+27.9%), BNP (+19.2%), Roche (+27.9%), Essilor (+27.1%), Iberdrola (+30.7%).

A l'inverse, les valeurs technologiques et surtout les semi-conducteurs pèsent sur la performance du fonds: ASML (-29%). Les entreprises très orientées sur l'intelligence artificielle ont été plus performantes malgré une très forte volatilité : Nvidia (+21.3%).

Les craintes sur la demande des ménages chinois puis sur la confiance des consommateurs américains ont également pesé sur quelques grandes capitalisations de consommation discrétionnaire : L'Oréal (-21.3%) ou LVMH (-29.5%).

A noté, la bonne tenue des valeurs de construction comme St Gobain (+34.2%).

Le fonds clôture l'exercice en hausse de 1%.

La performance passée ne préjuge pas de la performance future. Elle n'est pas constante dans le temps.

### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devises de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
SPANIEN 22/32	8 077 682,80	-
ALLEMAGNE 0%150826	7 521 554,04	-
NORWAY 20/30	6 136 594,20	-
JPMORGAN CHASE	5 243 321,52	-
USA 22/25	4 774 994,04	-
TOTALENERGIES SE	-	4 209 931,00
LA POSTE TV18-PERF	-	4 148 641,00
IBM	933 246,38	3 058 737,00
GALLAGHER , A.J.	3 768 336,54	-
RIO TINTO	3 646 569,05	-

**Effet de levier**

a) Tel que calculé selon la méthode brute	61,31%
b) Tel que calculé selon la méthode de l'engagement	100,00%

**Informations réglementaires****Frais de transaction**

Le compte rendu aux frais d'intermédiation peut être adressé à tout porteur qui en ferait la demande auprès de SG 29 HAUSSMANN.

**Droits de vote**

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des OPC qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF, être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit au siège social de la société de gestion (sur simple demande).

**Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance**

SG 29 Haussmann a défini et met en œuvre une politique d'exclusion des émetteurs dont les pratiques sont considérées comme controversées d'un point de vue environnemental, social et/ou de gouvernance pour certaines de ses stratégies d'investissement, la Société de gestion vise à atténuer les risques en matière de durabilité. En outre, lorsqu'un fonds suit une approche extra-financière (sélection, thématique, impact, etc.), les risques en matière de durabilité pourront être d'autant plus atténués. Dans les deux cas, veuillez noter qu'il n'existe aucune garantie que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés. Plus d'informations sur l'intégration des risques en matière de durabilité dans les processus de prise de décision en matière d'investissement peuvent être consultées sur le site de la Société de gestion : <https://sg29haussmann.societegenerale>.

**Risque global**

La méthode de calcul du ratio du risque global est la méthode de calcul de l'engagement.

**Politique de sélection des intermédiaires financiers**

SG29 HAUSSMANN n'exécute pas d'ordres directement et les transmet à un prestataire pour exécution.

SG29 HAUSSMANN a signé des conventions de services avec des départements ou des filiales du groupe Société Générale (SGBT) pour l'exécution des ordres relatifs aux différentes familles d'instruments Financiers.

Cette sélection s'appuie sur l'expertise reconnue de ces entités d'une part et, d'autre part sur la qualité et la connectivité des Systèmes Informatiques (SI) offrant ainsi un dispositif solide en matière de passation des ordres, de confirmation et de règlement-livraison des opérations réalisées.

Ces intermédiaires communiquent leurs politiques d'exécution respectives et sont redevables des obligations de meilleure exécution applicables aux instruments financiers traités.

SG29 HAUSSMANN a également mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des prestataires d'aide à la décision d'investissement (SADIE). Ce service fait l'objet d'une rémunération au travers d'un mécanisme de commission partagée.

**1- Critères**

Sur la base des deux objectifs essentiels de la MIF, intérêt du client et respect de l'intégrité du marché, SG29 HAUSSMANN a retenu comme principaux critères : le prix, la liquidité, les coûts... Ces critères revêtent une importance variable selon les paramètres de l'ordre.

**2- Contrôles**

SG29 HAUSSMANN s'assure de l'application de cette politique en exerçant un contrôle périodique (contrôle sur site, analyse des données) des différents intermédiaires afin de s'assurer de la qualité de la prestation rendue.

La meilleure exécution fait l'objet d'une analyse globale sur l'ensemble des ordres exécutés au cours d'une période donnée certains ordres peuvent si nécessaire faire l'objet d'une analyse détaillée.

Les intermédiaires mettent à disposition de SG29 HAUSSMANN toutes les informations nécessaires à la traçabilité de chaque ordre.

**3- Révision de la politique**

Sur la base des contrôles réalisés et de ses constats, SG29 HAUSSMANN peut être amené à revoir le dispositif et sélectionner un ou plusieurs autres intermédiaires.

### Politique de rémunération de SG29

La rémunération versée par SG 29 Haussmann est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Ces bonus ne sont pas liés à la performance véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

SG 29 Haussmann applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés à l'annexe II de la Directive AIFM qui sont communs aux règles prudentielles déjà applicables au niveau du Groupe consolidé (cf. Rapport sur les politiques et pratiques de rémunération du Groupe Société Générale). De plus, SG 29 Haussmann a procédé dès 2014 à des aménagements de cette politique afin d'être en conformité avec les règles spécifiques à la Directive AIFM propre au secteur des gestionnaires de fonds de gestion alternative, notamment par la mise en place d'un mécanisme d'indexation (panier de 4 fonds représentatifs de l'activité de SG29 Haussmann) pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée et ce afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

Ainsi, la rémunération variable des collaborateurs de SG 29 Haussmann visés par la Directive AIFM est soumise aux dispositions et conditions suivantes :

- Une acquisition différée à hauteur de 40% minimum, avec un paiement différé étalé sur 3 ans prorata temporis,
- Un paiement de 50% de l'ensemble de la rémunération variable (part acquise et part non acquise) sous forme d'instruments financiers ou équivalents,
- Une acquisition de la part non acquise sous réserve du respect de conditions de présence et de performance ajustée des risques de l'entité.

La politique de rémunération de SG 29 Haussmann n'a pas d'incidence sur le profil de risque du FIA et permet de couvrir l'ensemble des conflits d'intérêts liés à la gestion financière des véhicules.

Aussi, les conditions de l'exercice 2024 auront permis à SG 29 Haussmann de procéder au versement de rémunération variables. Le montant total des rémunérations ventilées en rémunérations variables versées par la société de gestion à son personnel visé par la directive AIFM (69 personnes, dont: les membres du comité de direction, les gérants de FIA, les responsables et personnels des fonctions Risques & Contrôles) se décompose de la manière suivante :

SG 29H	Somme des Rémunérations Fixes (EUR) 2024	Somme des Rémunérations Variables (EUR) 2024 (Including Equal Pay)	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel ayant une incidence sur le profil de risque	9 545 122	3 712 100	13 257 222

Ces informations sont disponibles sur notre site Internet à l'adresse : <https://sg29haussmann.societegenerale.fr>.

### Securities Financing Transaction Regulation (Règlement relatif aux opérations de financement sur titres) ("SFTR") :

L'OPC ne contient pas d'instruments impactés par la réglementation SFTR.

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



KPMG S.A.  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

## Fonds Commun de Placement 29 HAUSSMANN EQUILIBRE

29, boulevard Haussmann - 75009 Paris

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2025

Aux porteurs de parts,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif 29 HAUSSMANN EQUILIBRE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29 mars 2024 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre

**Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

**Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

**Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de  
Pascal Lagand  
KPMG le 20/06/2025 18:35:04

Pascal Lagand  
Associé

Fonds Commun de Placement  
29 HAUSSMANN EQUILIBRE  
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

4

## COMPTES ANNUELS

Pour rappel il s'agit du premier exercice et de la première clôture réalisés selon les normes du règlement ANC 2020-07.

L'article 3 de ce règlement dispose :

Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

# BILAN

## Actif

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	-	-
<b>Titres financiers</b>		
<b>Actions et valeurs assimilées (A) <sup>(1)</sup></b>	<b>141 117 286,17</b>	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	141 117 286,17	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations convertibles en actions (B) <sup>(1)</sup></b>	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées (C) <sup>(1)</sup></b>	<b>133 226 467,09</b>	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	133 226 467,09	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances (D)</b>	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>30 068 283,08</b>	-
OPCVM	<b>30 068 283,08</b>	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
<b>Dépôts (F)</b>	-	-
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Prêts (I)</b>	-	-
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	-	-
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)</b>	<b>304 412 036,34</b>	-
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>173 507,78</b>	-
<b>Comptes financiers</b>	<b>15 177 325,35</b>	-
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>15 350 833,13</b>	-
<b>Total Actif I + II</b>	<b>319 762 869,47</b>	-

\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

<sup>(1)</sup> Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

**BILAN**

## Passif

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital	315 805 596,97	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	3 156 903,39	-
<b>Capitaux propres I</b>	<b>318 962 500,36</b>	-
<b>Passifs de financement II <sup>(1)</sup></b>	<b>-</b>	-
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II) <sup>(1)</sup></b>	<b>318 962 500,36</b>	-
<b>Passifs éligibles :</b>		
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>-</b>	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>-</b>	-
<b>Emprunts</b>	<b>-</b>	-
<b>Autres passifs éligibles (C)</b>	<b>-</b>	-
<b>Sous-total passifs éligibles III = A + B + C</b>	<b>-</b>	-
<b>Autres passifs :</b>		
<b>Dettes et comptes d'ajustement passifs</b>	<b>391 363,55</b>	-
<b>Concours bancaires</b>	<b>409 005,56</b>	-
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>800 369,11</b>	-
<b>Total Passifs: I + II + III + IV</b>	<b>319 762 869,47</b>	-

\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

<sup>(1)</sup> Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

# COMPTE DE RÉSULTAT

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Revenus financiers nets</b>		
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur actions	3 008 330,49	-
Produits sur obligations	3 002 260,08	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC <sup>(1)</sup>	19 173,50	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	779 336,41	-
<b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>	<b>6 809 100,48</b>	<b>-</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-2 685,70	-
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>-2 685,70</b>	<b>-</b>
<b>Total Revenus financiers nets (A)</b>	<b>6 806 414,78</b>	<b>-</b>
<b>Autres produits :</b>		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	1 085,06	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
<b>Autres charges :</b>		
Frais de gestion de la société de gestion	-4 311 112,89	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-11 086,19	-
<b>Sous-total Autres produits et Autres charges (B)</b>	<b>-4 321 114,02</b>	<b>-</b>
<b>Sous total Revenus nets avant compte de régularisation</b> <b>C = A - B</b>	<b>2 485 300,76</b>	<b>-</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-118 993,38</b>	<b>-</b>
<b>Sous-total revenus nets I = C + D</b>	<b>2 366 307,38</b>	<b>-</b>

<sup>(1)</sup> Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

**COMPTE DE RÉSULTAT** (suite)

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>		
Plus et moins-values réalisées	5 042 148,54	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-538 847,31	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
<b>Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E</b>	<b>4 503 301,23</b>	<b>-</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F</b>	<b>-180 119,73</b>	<b>-</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F</b>	<b>4 323 181,50</b>	<b>-</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-3 616 042,80	-
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-9 997,26	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
<b>Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G</b>	<b>-3 626 040,06</b>	<b>-</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H</b>	<b>93 454,57</b>	<b>-</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H</b>	<b>-3 532 585,49</b>	<b>-</b>
<b>Acomptes :</b>		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
<b>Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Impôt sur le résultat V</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net I + II + III - IV - V</b>	<b>3 156 903,39</b>	<b>-</b>

\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

## ANNEXE

A large, abstract, light blue shape that curves from the bottom left towards the top right, filling the lower half of the page.

## STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

### Objectif de gestion :

L'objectif du FCP est, au travers d'une gestion discrétionnaire, la recherche d'une performance, sur une durée minimum de placement recommandée de 5 ans, en s'exposant aux marchés financiers français ou étrangers actions, obligations et autres titres de créances par le biais d'investissements en titres en direct ou via des OPCVM ou FIA.

Les décisions d'investissement intègrent à la fois des critères financiers et extra-financiers. La prise en compte des critères de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance de l'entreprise (ESG) dans la sélection de titres vise à évaluer la capacité des entreprises à transformer les enjeux du développement durable en vecteurs de performance.

Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

## TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/03/2021
<b>Actif net total</b>	<b>318 962 500,36</b>	336 948 483,75	336 074 372,62	357 387 318,77	350 459 893,47
	<b>31/03/2025</b>	<b>28/03/2024</b>	<b>31/03/2023</b>	<b>31/03/2022</b>	<b>31/03/2021</b>
<b>PARTS CAPITALISABLE</b>					
<b>FR0007040373</b>					
Actif net	<b>318 962 500,36</b>	336 948 483,75	336 074 372,62	357 387 318,77	350 459 893,47
Nombre de parts ou actions	<b>161 401,725</b>	172 207,447	187 922,220	196 514,257	198 577,213
Valeur liquidative unitaire	<b>1 976,20</b>	1 956,64	1 788,36	1 818,63	1 764,85
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup>	<b>41,44</b>	59,68	73,37	88,36	32,02

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du revenu et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

## RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

### Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

### Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les actions, obligations et valeurs assimilées de la zone euro sont valorisées sur la base des cours de clôture.

Les actions, obligations et valeurs assimilées hors zone euro sont valorisées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change à Paris le jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation par le gérant. Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes de la zone euro sont évaluées au cours de compensation.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme conditionnels de la zone euro sont évaluées au cours de clôture du jour.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes et conditionnels hors zone euro sont évaluées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change du jour.

Les parts ou actions d'OPCVM ou FIA sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les titres de créances négociables et assimilés, qui font l'objet de transactions significatives, sont évalués par application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, en l'absence de sensibilité particulière, les titres de créances d'une durée de vie résiduelle inférieure à 3 mois sont évalués selon une méthode linéaire.

Les contrats d'échange de taux d'intérêts, de devises et corridors sont valorisés à leur valeur de marché par une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. Cette valorisation peut être corrigée du risque de signature. Les intérêts des contrats d'échange de taux et de devises d'une durée inférieure ou égale à 3 mois, sont linéarisés sur la durée restante à courir selon une méthode linéaire.

Les créances, dettes et disponibilités libellées en devises sont réévaluées aux taux de change du jour connus à Paris.

Les dépôts à terme rémunérés sont évalués sur la base des caractéristiques de l'opération définies lors de la négociation.

#### **Méthodes de comptabilisation :**

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

La commission de gestion est calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net hors OPC gérés par la Société de Gestion.

Le cas échéant, les frais fixes sont provisionnés dans les comptes sur la base de la dernière facture connue ou du budget annoncé. En cas d'écart de provisions, un ajustement est opéré au paiement effectif des frais.

#### **REMUNERATION :**

La rémunération versée par SG 29 Haussmann est composée d'une rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Ces bonus ne sont pas liés à la performance des véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

SG 29 Haussmann applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe intègre un grand nombre de principes énoncés à l'annexe II de la Directive UCITS qui sont communs aux règles prudentielles déjà applicable au niveau du Groupe consolidé (cf. Rapport sur les politiques et pratiques de rémunération du Groupe Société Générale). De plus, SG29 Haussmann a procédé dès 2014 à des aménagements de cette politique afin d'être en conformité avec les règles spécifiques à la Directive UCITS propre au secteur des gestionnaires de fonds de gestion alternative, notamment par la mise en place d'indexation (panier de 4 fonds représentatifs de l'activité de SG 29 Haussmann) pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée et ce afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

Ainsi, la rémunération variable des collaborateurs de SG 29 Haussmann visés par la Directive UCITS est soumises aux dispositions et conditions suivantes :

- Une acquisition différée à hauteur de 40% minimum, avec un paiement différé étalé sur 3 ans prorata temporis,
- Un paiement de 50% de l'ensemble de la rémunération variable (part acquise et part non acquise) sous forme d'instruments financiers ou équivalents,
- Une acquisition de la part non acquise sous réserve du respect de conditions de présence et de performance ajustées des risques de l'entité.

Le détail de la politique de rémunération de la Société de gestion est disponible gratuitement sur son site internet à l'adresse : <https://sg29haussmann.societegenerale.fr>.

#### **Devise de comptabilité**

Euro.

#### **Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs**

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### **Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)**

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### **Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

#### **Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

**Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts**

Capitalisation intégrale des sommes distribuables (revenu net et plus-values nettes réalisées).

## EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>336 948 483,75</b>	-
<b>Flux de l'exercice :</b>		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) <sup>(1)</sup>	14 345 931,17	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-35 694 476,49	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	2 485 300,76	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	4 503 301,23	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-3 626 040,06	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>318 962 500,36</b>	-

\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

<sup>(1)</sup> Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

## EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

### PARTS CAPITALISABLE

<b>FR0007040373</b>	<b>En parts ou actions</b>	<b>En montant</b>
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	7 247,99	14 345 931,17
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-18 053,712	-35 694 476,49
<b>Solde net des souscriptions/rachats</b>	<b>-10 805,722</b>	<b>-21 348 545,32</b>
<b>PARTS CAPITALISABLE</b>		<b>En montant</b>
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
<b>Total des commissions acquises</b>		<b>-</b>

## VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net de la part ou action <i>EUR</i>	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0007040373	PARTS CAPITALISABLE	Capitalisable	EUR	318 962 500,36	161 401,725	1 976,20

## EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

### Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		France+/-	États-Unis+/-	Pays-Bas+/-	Suisse+/-	Allemagne+/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	141 117,29	48 993,49	48 936,65	10 525,05	10 005,41	7 862,15
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>Total</b>	<b>141 117,29</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>

### Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	133 226,47	120 032,07	13 194,40	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	15 177,32	-	-	-	15 177,32
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-409,00	-	-	-	-409,00
Emprunts	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	N/A	-	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>N/A</b>	<b>120 032,07</b>	<b>13 194,40</b>	<b>-</b>	<b>14 768,32</b>

## Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*) ventilation par maturité

Exprimés en milliers d'EUR	Ventilation par durée résiduelle						
	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois - 1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
<b>Actif</b>							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	10 037,43	10 020,41	4 717,46	28 032,75	23 414,62	48 646,59	8 357,21
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	15 177,32	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-409,00	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>24 805,75</b>	<b>10 020,41</b>	<b>4 717,46</b>	<b>28 032,75</b>	<b>23 414,62</b>	<b>48 646,59</b>	<b>8 357,21</b>

## Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	<b>USD+/-</b>	<b>CHF+/-</b>	<b>NOK+/-</b>	<b>GBP+/-</b>	<b>Autres devises +/-</b>
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	52 601,38	10 005,41	-	5 118,84	-
Obligations et valeurs assimilées	4 717,46	-	6 212,74	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	153,00	-	-	-	-
Comptes financiers	-	10,36	-	54,10	-
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-409,00	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>57 062,84</b>	<b>10 015,77</b>	<b>6 212,74</b>	<b>5 172,94</b>	<b>-</b>

## Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	<b>Invest. Grade +/-</b>	<b>Non Invest. Grade +/-</b>	<b>Non notés +/-</b>
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	128 881,48	4 344,99	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	-	-	-
<b>Solde net</b>	<b>128 881,48</b>	<b>4 344,99</b>	<b>-</b>

**Méthodologie :**

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux <sup>(1)</sup> dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

<sup>(1)</sup> les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
<b>Créances</b>		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
<b>Dettes</b>		
Collatéral espèces	-	-

## Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC.

## AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

### Créances et dettes - ventilation par nature

	<b>31/03/2025</b>
<b>Créances</b>	
Souscriptions à recevoir	20 506,48
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	153 001,30
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres créiteurs divers	-
<b>Total des créances</b>	<b>173 507,78</b>
<b>Dettes</b>	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-388 743,83
Dépôts de garantie	-
Autres débiteurs divers	-2 619,72
<b>Total des dettes</b>	<b>-391 363,55</b>
<b>Total des créances et dettes</b>	<b>-217 855,77</b>

## Frais de gestion, autres frais et charges

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion, et les taxes diverses.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net hors OPC gérés par la Société de Gestion	1.40% TTC maximum
Frais de fonctionnement et autres services (Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité...)	Actif net	0.10% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	3% TTC maximum
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	<p><b>Actions</b> 0.70% maximum du montant de la transaction.</p> <p><b>Obligations</b> 0.30% maximum du montant de la transaction.</p> <p><b>Futures/options</b> Montant maximum de 5 € par contrat</p>
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Ces frais n'incluent pas les frais de recherche.

### **Prestataire percevant des commissions de mouvement :**

La société de gestion.

### **Frais de recherche :**

Les frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du Règlement Général de l'AMF sont payés à partir de ressources propres de la Société de Gestion.

**PARTS CAPITALISABLE**

<b>FR0007040373</b>	<b>31/03/2025</b>
Frais fixes	4 322 199,08
Frais fixes en % actuel	1,31
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	1 085,06

## Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
<b>Garanties reçues</b>	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
<b>Garanties données</b>	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
<b>Engagements de financement reçus mais non encore tirés</b>	-
<b>Engagements de financement donnés mais non encore tirés</b>	-
<b>Autres engagements hors-bilan</b>	-
<b>Total</b>	-

## Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

## Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/03/2025
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements</b>			
	FR0013506367	29 HAUSSMANN FLEXIBLE MULTI-STRATEGIES I	6 594 480,00
	FR0007057435	29 HAUSSMANN SELECTION FRANCE PART D	3 323 618,50
	FR0000003964	SG MONETAIRE PLUS	2 031 556,07
	FR0013523511	SG29 HAUSSMANN FLEXIBLE MONDE PART I	11 656 695,00
<b>Total</b>			<b>23 606 349,57</b>

## DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

### Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Revenus nets</b>	<b>2 366 307,38</b>	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>2 366 307,38</b>	-
Report à nouveau	-	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>2 366 307,38</b>	-

\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

### PARTS CAPITALISABLE

FR0007040373	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 366 307,38	-
<b>Total</b>	<b>2 366 307,38</b>	-
<b>(*) Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
<b>(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>4 323 181,50</b>	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>4 323 181,50</b>	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>4 323 181,50</b>	-

\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

### PARTS CAPITALISABLE

FR0007040373	31/03/2025	*28/03/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	4 323 181,50	-
<b>Total</b>	<b>4 323 181,50</b>	-
<b>(*) Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	-	-
<b>(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

\* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

## INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

### Inventaire des éléments de bilan (*hors IFT*)

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
<b>Actions et valeurs assimilées</b>			<b>141 117 286,17</b>	<b>44,24</b>
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>141 117 286,17</b>	<b>44,24</b>
Activités minières générales			3 288 402,94	1,03
RIO TINTO PLC	GBP	60 000	3 288 402,94	1,03
Aérospatiale			3 110 910,00	0,97
SAFRAN	EUR	12 855	3 110 910,00	0,97
Assurance services complets			5 804 047,00	1,82
ALLIANZ SE-NOM	EUR	7 000	2 464 700,00	0,77
AXA SA	EUR	84 755	3 339 347,00	1,05
Banques			10 706 055,39	3,36
BANCO SANTANDER SA	EUR	400 000	2 478 400,00	0,78
BNP PARIBAS	EUR	38 255	2 942 192,05	0,92
JP MORGAN CHASE & CO	USD	23 275	5 285 463,34	1,66
Boissons non alcoolisées			2 367 364,10	0,74
PEPSICO INC	USD	17 055	2 367 364,10	0,74
Chimie de spécialité			6 424 601,77	2,01
AIR LIQUIDE	EUR	20 800	3 642 912,00	1,14
GIVAUDAN N	CHF	700	2 781 689,77	0,87
Ciment			4 452 488,01	1,40
CRH PLC	USD	45 000	3 664 738,01	1,15
HEIDELBERG MATERIALS AG	EUR	5 000	787 750,00	0,25
Composants électriques			3 688 125,00	1,16
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	17 500	3 688 125,00	1,16
Courtiers en assurances			3 995 093,50	1,25
A.J.GALLAGHER	USD	12 500	3 995 093,50	1,25
Détaillants et grossistes Alimentation			2 073 600,00	0,65
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	EUR	60 000	2 073 600,00	0,65
Distributeurs diversifiés			700 448,07	0,22
COSTCO WHOLESALE	USD	800	700 448,07	0,22
Eau			2 069 782,50	0,65
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	65 190	2 069 782,50	0,65
Électricité conventionnelle			3 532 563,00	1,11
IBERDROLA SA	EUR	236 450	3 532 563,00	1,11
Équipements de technologie de production			3 136 050,00	0,98
ASML HOLDING N.V.	EUR	5 175	3 136 050,00	0,98

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Équipements et services pétroliers			3 315 400,00	1,04
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	110 000	3 315 400,00	1,04
Équipements médicaux			2 656 915,39	0,83
DANAHER CORP	USD	14 000	2 656 915,39	0,83
Fournitures médicales			4 511 800,00	1,41
ESSILOR LUXOTTICA SA	EUR	17 000	4 511 800,00	1,41
Gestion financière			628 740,00	0,20
EDENRED	EUR	21 000	628 740,00	0,20
Gestionnaires d'actifs			1 974 900,00	0,62
EURAZEO SE	EUR	29 000	1 974 900,00	0,62
Habillement et accessoires			9 248 930,00	2,90
HERMES INTERNATIONAL	EUR	2 200	5 304 200,00	1,66
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	EUR	6 900	3 944 730,00	1,24
Logiciels			8 473 864,53	2,66
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	45 000	1 572 300,00	0,50
MICROSOFT CORP	USD	17 000	5 907 822,63	1,85
SALESFORCE.COM	USD	4 000	993 741,90	0,31
Matériaux et accessoires de construction			5 705 891,04	1,79
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	EUR	25 000	2 292 500,00	0,72
JACOBS SOLUTIONS INC	USD	30 500	3 413 391,04	1,07
Matériels informatiques			3 685 882,24	1,16
APPLE INC	USD	13 000	2 673 291,98	0,84
DELL TECHNOLOGIES INC	USD	12 000	1 012 590,26	0,32
Mines aurifères			1 787 817,07	0,56
NEWMONT CORPORAION	USD	40 000	1 787 817,07	0,56
Pharmacie			5 915 152,78	1,85
MERCK AND CO INC	USD	18 000	1 495 723,01	0,47
ROCHE HOLDING LTD	CHF	14 540	4 419 429,77	1,38
Pneus			1 620 500,00	0,51
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	EUR	50 000	1 620 500,00	0,51
Produits alimentaires			5 350 429,42	1,68
GENERAL MILLS INC	USD	46 000	2 546 139,60	0,80
NESTLE SA	CHF	30 000	2 804 289,82	0,88
Produits de beauté			2 571 375,00	0,81
LOREAL SA	EUR	7 500	2 571 375,00	0,81
Réassurance			4 609 696,00	1,44
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	EUR	7 915	4 609 696,00	1,44
Restaurants et bars			1 830 435,56	0,57
COMPASS GROUP PLC	GBP	60 000	1 830 435,56	0,57
Semi conducteurs			8 391 131,27	2,63
ADVANCED MICRO DEVICES INC	USD	25 000	2 377 800,41	0,74

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
NVIDIA CORP	USD	40 000	4 013 330,86	1,26
STMICROELECTRONICS NV	EUR	100 000	2 000 000,00	0,63
Services d'appui professionnels			4 450 315,87	1,39
QUANTA SERVICES	USD	14 000	3 294 315,87	1,03
TELEPERFORMANCE SE	EUR	12 500	1 156 000,00	0,36
Services financiers aux consommateurs			1 653 021,38	0,52
VISA INC-A	USD	5 095	1 653 021,38	0,52
Services informatiques			2 762 377,34	0,87
INTL BUSINESS MACHINES CORP	USD	12 000	2 762 377,34	0,87
Services multiples aux collectivités			3 570 930,00	1,12
ENGIE SA	EUR	198 000	3 570 930,00	1,12
Sociétés pétrolières et gazières intégrées			1 052 250,00	0,33
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ	EUR	7 500	1 052 250,00	0,33
<b>Obligations</b>			<b>133 226 467,09</b>	<b>41,77</b>
<b>Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>133 226 467,09</b>	<b>41,77</b>
Banques			9 454 619,05	2,96
BANQUEFEDERATIVEDUCREDITMUTUELTF/TVPERP	EUR	1 600 000	1 604 450,89	0,50
BARCLAYS PLC VAR 31/01/2033	EUR	500 000	519 690,29	0,16
BPCE SA 0% 25/06/2026	EUR	2 000 000	3 012 980,00	0,94
CAIXA GERAL DE DEPOSITOS VAR 31/10/2028	EUR	2 000 000	2 190 445,48	0,69
INTESA SANPAOLO SPA FRN 3.507% 29/06/2027	EUR	2 000 000	2 127 052,39	0,67
Composants et équipements électriques			1 935 651,51	0,61
IBERDROLA INTL BV VAR PERPETUAL	EUR	2 000 000	1 935 651,51	0,61
Électricité alternative			3 334 982,22	1,05
EDP ENERGIAS DE PORTUGAL VAR 23/4/2083	EUR	3 000 000	3 334 982,22	1,05
Électricité conventionnelle			2 037 082,74	0,64
ORANO SA 4% 12/03/2031	EUR	2 000 000	2 037 082,74	0,64
État			107 466 821,77	33,69
EUROPEAN UNION 0.0% 04/10/2030	EUR	4 500 000	3 885 930,00	1,22
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/08/2026	EUR	8 000 000	7 788 080,00	2,44
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/08/2030	EUR	10 000 000	8 844 000,00	2,77
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 1% 15/08/2025	EUR	10 000 000	10 020 413,70	3,14
FINNISH GOVERNMENT 0.0% 15/09/2030	EUR	11 500 000	9 969 005,00	3,12
FRANCE 0.50% 25/05/2029	EUR	4 500 000	4 149 602,88	1,30
FRANCE OAT 0.50% 25/05/2025	EUR	9 000 000	9 015 155,75	2,83
IRELAND 0.2% 15/05/2027	EUR	5 000 000	4 810 921,92	1,51
KINGDOM OF NETHERLANDS 0.50% 15/07/2026	EUR	8 000 000	7 871 242,74	2,47
KINGDOM OF SPAIN 2.55% 31/10/2032	EUR	8 000 000	7 815 112,33	2,45
KINGDOM OF THE NETHERLANDS 2.5% 15/01/2030	EUR	8 000 000	8 060 271,78	2,53
NETHERLANDS 2.5% 15/07/2034	EUR	8 000 000	7 895 813,70	2,47

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.25% 15/07/2029	EUR	7 000 000	6 411 073,70	2,01
NORWEGIAN GOVERNMENT 1.375% 19/08/2030	NOK	80 000 000	6 212 741,85	1,95
UNITED STATES OF AMERICA 4.375% 15/11/2025	USD	5 000 000	4 717 456,42	1,48
Expert en finance			5 996 941,49	1,88
CELLNEX FINANCE CO SA 1% 15/09/2027	EUR	2 000 000	1 926 504,11	0,60
DCC GROUP FIN IRELAND 4.375% 27/06/2031	EUR	1 400 000	1 467 216,49	0,46
FORD MOTOR CREDIT CO LLC 4.44% 14/02/2030	EUR	1 000 000	1 010 003,70	0,32
LOGICOR FINANCING SARL 4.625% 25/07/2028	EUR	1 500 000	1 593 217,19	0,50
Matériaux et accessoires de construction			1 022 273,42	0,32
WIENERBERGER AG 2.75% 04/06/2025	EUR	1 000 000	1 022 273,42	0,32
Semi conducteurs			495 970,89	0,16
INFINEON TECHNOLOGIES AG 1.125% 24/06/2026	EUR	500 000	495 970,89	0,16
Services multiples aux collectivités			1 482 124,00	0,46
ENGIE SA VAR PERPETUAL	EUR	1 400 000	1 482 124,00	0,46
<b>Parts d'OPC et fonds d'investissements</b>			<b>30 068 283,08</b>	<b>9,43</b>
<b>OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne</b>			<b>30 068 283,08</b>	<b>9,43</b>
29 HAUSSMANN FLEXIBLE MULTI-STRATEGIES I	EUR	6 000	6 594 480,00	2,07
29 HAUSSMANN SELECTION France PART D	EUR	1 550	3 323 618,50	1,04
AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV RUSSELL 2000 ETF EUR	EUR	6 870	1 891 733,51	0,59
MULTI UNITS FRANCE SICAV AMUNDI MSCI EMERGING MARKETS III UC	EUR	360 000	4 570 200,00	1,43
SG MONETAIRE PLUS	EUR	80	2 031 556,07	0,64
SG29 HAUSSMANN FLEXIBLE MONDE PART I	EUR	105 500	11 656 695,00	3,66
<b>Total</b>			<b>304 412 036,34</b>	<b>95,44</b>

## INVENTAIRES DES IFT (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

### Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
<b>Futures</b>					
Sous total		-	-	-	
<b>Options</b>					
Sous total		-	-	-	
<b>Swaps</b>					
Sous total		-	-	-	
<b>Autres instruments</b>					
Sous total		-	-	-	
<b>Total</b>		-	-	-	

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

<b>Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)</b>	<b>304 412 036,34</b>
<b>Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :</b>	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
<b>Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises</b>	<b>-</b>
<b>Autres actifs (+)</b>	<b>15 350 833,13</b>
<b>Autres passifs (-)</b>	<b>-800 369,11</b>
<b>Total = actif net</b>	<b>318 962 500,36</b>

**COMPTES ANNUELS AU 28/03/2024**



# BILANactif

	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>317 708 154,53</b>	<b>306 040 718,14</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	156 837 081,38	154 084 768,64
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	130 062 110,99	124 258 982,14
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	30 808 962,16	27 696 967,36
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>7 796 149,95</b>	<b>1 146 763,74</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	7 796 149,95	1 146 763,74
<b>Comptes financiers</b>	<b>11 890 007,24</b>	<b>31 974 381,44</b>
Liquidités	11 890 007,24	31 974 381,44
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>337 394 311,72</b>	<b>339 161 863,32</b>

# BILAN passif

28.03.2024

31.03.2023

Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	326 670 250,85	322 286 031,14
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	8 083 350,69	12 409 606,56
• Résultat de l'exercice	2 194 882,21	1 378 734,92
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>336 948 483,75</b>	<b>336 074 372,62</b>
<b>Instruments financiers</b>	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>445 827,97</b>	<b>2 008 108,78</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	445 827,97	2 008 108,78
<b>Comptes financiers</b>	-	<b>1 079 381,92</b>
Concours bancaires courants	-	1 079 381,92
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>337 394 311,72</b>	<b>339 161 863,32</b>

# HORS-bilan

28.03.2024

31.03.2023

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	742 809,93	189 507,22
• Produits sur actions et valeurs assimilées	3 498 222,96	3 515 999,01
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	2 432 410,76	2 255 694,83
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>6 673 443,65</b>	<b>5 961 201,06</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-11 706,57	-124 658,71
• Autres charges financières	-	-
<b>Total (II)</b>	<b>-11 706,57</b>	<b>-124 658,71</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>6 661 737,08</b>	<b>5 836 542,35</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-4 296 672,41	-4 388 211,92
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>2 365 064,67</b>	<b>1 448 330,43</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-170 182,46	-69 595,51
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>2 194 882,21</b>	<b>1 378 734,92</b>

# 1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

## Règles d'évaluation des actifs

Les actions, obligations et valeurs assimilées de la zone euro sont valorisées sur la base des cours de clôture.

Les actions, obligations et valeurs assimilées hors zone euro sont valorisées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change à Paris le jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation par le gérant. Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes de la zone euro sont évaluées au cours de compensation.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme conditionnels de la zone euro sont évaluées au cours de clôture du jour.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes et conditionnels hors zone euro sont évaluées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change du jour.

Les parts ou actions d'OPCVM ou FIA sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les titres de créances négociables et assimilés, qui font l'objet de transactions significatives, sont évalués par application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, en l'absence de sensibilité particulière, les titres de créances d'une durée de vie résiduelle inférieure à 3 mois sont évalués selon une méthode linéaire.

Les contrats d'échange de taux d'intérêts, de devises et corridors sont valorisés à leur valeur de marché par une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. Cette valorisation peut être corrigée du risque de signature. Les intérêts des contrats d'échange de taux et de devises d'une durée inférieure ou égale à 3 mois, sont linéarisés sur la durée restante à courir selon une méthode linéaire.

Les créances, dettes et disponibilités libellées en devises sont réévaluées aux taux de change du jour connus à Paris.

Les dépôts à terme rémunérés sont évalués sur la base des caractéristiques de l'opération définies lors de la négociation.

## Méthode de comptabilisation

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

La commission de gestion est calculée quotidiennement sur la base de l'actif net hors OPC gérés par la société de gestion.

Le cas échéant, les frais fixes sont provisionnés dans les comptes sur la base de la dernière facture connue ou du budget annoncé. En cas d'écart de provisions, un ajustement est opéré au paiement effectif des frais.

## Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.



arnexes

**Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts**

Capitalisation intégrale des sommes distribuables (résultat net et plus-values nettes réalisées).



# 2 évolution actif net

Devise	28.03.2024	31.03.2023
	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>336 074 372,62</b>	<b>357 387 318,77</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	16 074 763,44	20 499 570,29
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-44 823 672,73	-35 481 807,23
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	14 972 926,65	13 791 738,13
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6 727 643,06	-3 717 535,19
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-19 798,49	-
Frais de transaction	-386 912,27	-441 672,35
Différences de change	923 799,19	190 732,47
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	18 495 583,73	-17 602 302,70
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	41 666 510,53	23 170 926,80
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	23 170 926,80	40 773 229,50
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 365 064,67	1 448 330,43
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>336 948 483,75</b>	<b>336 074 372,62</b>

# 3 compléments d'information

## 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	104 093 975,52	-
Obligations à taux variable	25 968 135,47	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

## 3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

## 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	104 093 975,52	-	25 968 135,47	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	11 890 007,24
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	21 190 815,30	12 283 902,24	26 654 971,96	8 438 389,76	61 494 031,73
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	11 890 007,24	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

**3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan**

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	CHF	GBP	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	59 559 952,67	9 276 317,66	2 180 664,79	-
Obligations et valeurs assimilées	2 710 538,08	-	-	1 670 015,53
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	1 088 383,98	-	-	-
Comptes financiers	822 085,84	10 136,88	2 387,60	-
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

**3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature**

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>	<b>7 796 149,95</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes reglements differes	7 581 220,15
Coupons a recevoir	214 929,80
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
<b>Dettes</b>	<b>445 827,97</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnes	365 283,65
RACHAT à payer	80 544,32
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

**3.6. Capitaux propres**

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	8 770,575	16 074 763,44	24 485,348	44 823 672,73
Commission de souscription / rachat		8 186,28		-
Rétrocessions		8 186,28		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

**3.7. Frais de gestion**

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	<b>1,31</b>
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	<b>néant</b>
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....	<b>néant</b>

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	<b>25 019 372,16</b>
- autres instruments financiers	-

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
<b>Total acomptes</b>	-	-	-	-

	28.03.2024	31.03.2023
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	2 194 882,21	1 378 734,92
<b>Total</b>	<b>2 194 882,21</b>	<b>1 378 734,92</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 194 882,21	1 378 734,92
<b>Total</b>	<b>2 194 882,21</b>	<b>1 378 734,92</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
<b>Total acomptes</b>	-	-

	28.03.2024	31.03.2023
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	8 083 350,69	12 409 606,56
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>8 083 350,69</b>	<b>12 409 606,56</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	8 083 350,69	12 409 606,56
<b>Total</b>	<b>8 083 350,69</b>	<b>12 409 606,56</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

## 3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	28.03.2024	31.03.2023	31.03.2022	31.03.2021	31.03.2020
<b>Actif net</b>	<b>336 948 483,75</b>	336 074 372,62	357 387 318,77	350 459 893,47	301 986 405,27
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>172 207,447</b>	187 922,22	196 514,257	198 577,213	201 606,187
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1 956,64</b>	1 788,36	1 818,63	1 764,85	1 497,90
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup></b>	<b>59,68</b>	73,37	88,36	32,02	-31,41

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du Fonds : 14 janvier 2000.

# 4 inventaire au 28.03.2024

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
US0079031078	ADVANCED MICRO DEVICES INC	PROPRE	22 500,00	3 760 208,33	USD	1,12
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	21 000,00	4 049 640,00	EUR	1,20
GB00B1XZS820	ANGLO AMERICAN PLC	PROPRE	95 520,00	2 180 664,79	GBP	0,65
US0378331005	APPLE INC	PROPRE	16 000,00	2 540 444,44	USD	0,75
US0404131064	ARISTA NETWORKS	PROPRE	4 000,00	1 074 000,00	USD	0,32
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	5 010,00	4 469 922,00	EUR	1,33
FR0000120628	AXA SA	PROPRE	93 755,00	3 264 080,33	EUR	0,97
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	52 455,00	3 454 686,30	EUR	1,03
FR001400AJ45	CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	PROPRE	78 000,00	2 770 560,00	EUR	0,82
FR0000125007	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	PROPRE	30 000,00	2 157 900,00	EUR	0,64
US22160K1051	COSTCO WHOLESALE	PROPRE	1 600,00	1 085 377,78	USD	0,32
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	PROPRE	214 227,00	2 959 760,23	EUR	0,88
IE0001827041	CRH PLC	PROPRE	41 000,00	3 274 685,19	USD	0,97
US2358511028	DANAHER CORP	PROPRE	14 000,00	3 237 111,11	USD	0,96
US2372661015	DARLING INGREDIENTS	PROPRE	20 000,00	861 296,30	USD	0,26
FR0014003TT8	DASSAULT SYSTEMES SE	PROPRE	45 000,00	1 846 800,00	EUR	0,55
FR0010908533	EDENRED	PROPRE	21 000,00	1 038 660,00	EUR	0,31
FR0010208488	ENGIE SA	PROPRE	268 000,00	4 156 680,00	EUR	1,23
FR0000121121	EURAZEO SE	PROPRE	29 000,00	2 356 250,00	EUR	0,70
US3703341046	GENERAL MILLS INC	PROPRE	46 000,00	2 980 203,70	USD	0,88
CH0010645932	GIVAUDAN N	PROPRE	700,00	2 889 951,17	CHF	0,86
FR0000052292	HERMES INTERNATIONAL	PROPRE	2 650,00	6 269 900,00	EUR	1,86
ES0144580Y14	IBERDROLA SA	PROPRE	276 450,00	3 177 792,75	EUR	0,94
US4592001014	INTL BUSINESS MACHINES CORP	PROPRE	21 260,00	3 759 082,96	USD	1,12
US46982L1089	JACOBS SOLUTIONS INC	PROPRE	21 500,00	3 060 365,74	USD	0,91

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
NL0011794037	KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	PROPRE	80 000,00	2 217 600,00	EUR	0,66
US5018892084	LKQ CORPORATION	PROPRE	40 000,00	1 978 148,15	USD	0,59
FR0000120321	LOREAL SA	PROPRE	8 800,00	3 860 120,00	EUR	1,15
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	6 900,00	5 752 530,00	EUR	1,71
US58933Y1055	MERCK AND CO INC	PROPRE	23 645,00	2 888 849,77	USD	0,86
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	15 000,00	5 843 333,33	USD	1,73
DE0008430026	MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	PROPRE	7 915,00	3 579 954,50	EUR	1,06
FI0009013296	NESTE CORPORATION	PROPRE	45 000,00	1 129 500,00	EUR	0,34
CH0038863350	NESTLE SA	PROPRE	30 000,00	2 952 968,39	CHF	0,88
US67066G1040	NVIDIA CORP	PROPRE	4 000,00	3 346 518,52	USD	0,99
FR0000133308	ORANGE	PROPRE	108 505,00	1 181 402,44	EUR	0,35
US6974351057	PALO ALTO NETWORKS INC	PROPRE	9 000,00	2 367 750,00	USD	0,70
US7134481081	PEPSICO INC	PROPRE	17 055,00	2 763 699,58	USD	0,82
FR0000120693	PERNOD RICARD	PROPRE	6 000,00	899 700,00	EUR	0,27
US74762E1029	QUANTA SERVICES	PROPRE	18 000,00	4 330 000,00	USD	1,29
CH0012032048	ROCHE HOLDING LTD	PROPRE	14 540,00	3 433 398,10	CHF	1,02
US79466L3024	SALESFORCE.COM	PROPRE	14 500,00	4 043 620,37	USD	1,20
FR0000120578	SANOFI	PROPRE	30 000,00	2 728 800,00	EUR	0,81
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	20 500,00	4 297 825,00	EUR	1,28
AN8068571086	SLB	PROPRE	70 000,00	3 552 500,00	USD	1,05
NL0000226223	STMICROELECTRONICS NV	PROPRE	100 000,00	3 992 000,00	EUR	1,18
US8740541094	TAKE TWO INTERACTIVE SOFTWARE	PROPRE	4 000,00	549 962,96	USD	0,16
NL0014559478	TECHNIP ENERGIES NV	PROPRE	125 000,00	2 926 250,00	EUR	0,87
FR0000051807	TELEPERFORMANCE SE	PROPRE	12 500,00	1 126 000,00	EUR	0,33
FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	PROPRE	67 083,00	4 257 758,01	EUR	1,26
US91324P1021	UNITEDHEALTH GROUP	PROPRE	4 940,00	2 262 794,44	USD	0,67
FR0000124141	VEOLIA ENVIRONNEMENT	PROPRE	95 190,00	2 868 074,70	EUR	0,85
FR0000127771	VIVENDI	PROPRE	300 000,00	3 030 000,00	EUR	0,90
<b>Total Action</b>				<b>156 837 081,38</b>		<b>46,55</b>

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<b>Obligation</b>						
XS2027764712	BANQUEFEDERATIVEDUCREDITMUTUELT F/TVPERP	PROPRE	1 600 000,00	1 458 024,00	EUR	0,43
BE6286963051	BARRY CALLEBAUT SVCS NV 2.375% 24/05/2024	PROPRE	600 000,00	610 818,34	EUR	0,18
FR0011952647	BPCE SA 0% 25/06/2026	PROPRE	2 000 000,00	2 868 920,00	EUR	0,85
PTCGDDOM0036	CAIXA GERAL DE DEPOSITOS VAR 31/10/2028	PROPRE	2 000 000,00	2 187 602,19	EUR	0,65
XS2385393405	CELLNEX FINANCE CO SA 1% 15/09/2027	PROPRE	2 000 000,00	1 843 843,61	EUR	0,55
FR0010093328	CNP ASSURANCES VAR PERP	PROPRE	1 500 000,00	1 347 490,00	EUR	0,40
FR0011401751	EDF TF/TV PERPETUAL	PROPRE	6 000 000,00	6 047 974,59	EUR	1,79
PTEDP4OM0025	EDP ENERGIAS DE PORTUGAL VAR 23/4/2083	PROPRE	3 000 000,00	3 309 697,38	EUR	0,98
EU000A283859	EUROPEAN UNION 0.0% 04/10/2030	PROPRE	4 500 000,00	3 794 850,00	EUR	1,13
DE0001030708	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/08/2030	PROPRE	6 000 000,00	5 222 760,00	EUR	1,55
DE0001104891	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0.40% 13/09/2024	PROPRE	8 000 000,00	7 903 348,63	EUR	2,35
DE0001102382	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 1% 15/08/2025	PROPRE	10 000 000,00	9 786 587,98	EUR	2,90
FI4000441878	FINNISH GOVERNMENT 0.0% 15/09/2030	PROPRE	10 000 000,00	8 444 400,00	EUR	2,51
FI4000079041	FINNISH GOVERNMENT 2% 15/04/2024	PROPRE	10 000 000,00	10 187 442,62	EUR	3,02
FR0012517027	FRANCE OAT 0.50% 25/05/2025	PROPRE	6 000 000,00	5 839 197,70	EUR	1,73
FR0011619436	FRANCE OAT 2.25 05/25/24	PROPRE	8 200 000,00	8 338 114,89	EUR	2,47
FR0013407236	FRANCE 0.50% 25/05/2029	PROPRE	7 500 000,00	6 772 947,13	EUR	2,01
XS2295335413	IBERDROLA INTL BV VAR PERPETUAL	PROPRE	2 000 000,00	1 846 638,69	EUR	0,55
XS2056730323	INFINEON TECHNOLOGIES AG VAR PERPETUAL	PROPRE	500 000,00	492 323,77	EUR	0,15
XS2194283672	INFINEON TECHNOLOGIES AG 1.125% 24/06/2026	PROPRE	500 000,00	480 779,75	EUR	0,14
IT0005412256	INTESA SANPAOLO SPA FRN 3.507% 29/06/2027	PROPRE	2 000 000,00	2 091 022,50	EUR	0,62
IE00BKFVC568	IRELAND 0.2% 15/05/2027	PROPRE	2 000 000,00	1 859 700,98	EUR	0,55
NL0011819040	KINGDOM OF NETHERLANDS 0.50% 15/07/2026	PROPRE	6 000 000,00	5 727 557,38	EUR	1,70
NO0010732555	KINGDOM OF NORWAY 1.75% 13/03/2025	PROPRE	20 000 000,00	1 670 015,53	NOK	0,50
NL0015001DQ7	KINGDOM OF THE NETHERLANDS 2.5% 15/01/2030	PROPRE	6 000 000,00	6 030 457,05	EUR	1,79
XS1155697243	LA MONDIALE VAR PERPETUAL	PROPRE	3 000 000,00	3 077 494,92	EUR	0,91
FR0013331949	LA POSTE SA VAR PERP 31/12/2099	PROPRE	4 200 000,00	4 109 867,43	EUR	1,22
FR0014003Y09	MUTUELLE ASSURANCE 0.625% 21/06/2027	PROPRE	500 000,00	456 220,48	EUR	0,14
XS2063535970	NE PROPERTY BV 1.875% 09/10/2026	PROPRE	1 000 000,00	943 817,62	EUR	0,28

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
NL0013332430	NETHERLANDS GOVERNMENT 0.25% 15/07/2029	PROPRE	4 000 000,00	3 569 785,79	EUR	1,06
NL0015001XZ6	NETHERLANDS 2.5% 15/07/2034	PROPRE	6 000 000,00	5 969 320,98	EUR	1,77
FR0013248713	NEXANS SA 2.75% 05/04/2024	PROPRE	2 000 000,00	2 054 439,45	EUR	0,61
US91282CDH16	USA 0.750% 15/11/2024	PROPRE	3 000 000,00	2 710 538,08	USD	0,80
AT0000A2GLA0	WIENERBERGER AG 2.75% 04/06/2025	PROPRE	1 000 000,00	1 008 111,53	EUR	0,30
<b>Total Obligation</b>				<b>130 062 110,99</b>		<b>38,60</b>
<b>O.P.C.V.M.</b>						
LU1331974276	ELEVA UCITS FUND SICAV ELEVA ABSOLUTE RETURN EUROPE FUND	PROPRE	1 000,00	1 558 510,00	EUR	0,46
FR0010429068	MULTI UNITS FRANCE SICAV AMUNDI MSCI EMERGING MARKETS III UC	PROPRE	360 000,00	4 231 080,00	EUR	1,26
FR0000003964	SG MONETAIRE PLUS	PROPRE	167,00	4 094 411,16	EUR	1,22
FR0013523511	SG29 HAUSSMANN FLEXIBLE MONDE PART I	PROPRE	105 500,00	11 183 000,00	EUR	3,32
FR0013506367	29 HAUSSMANN FLEXIBLE MULTI-STRATEGIES I	PROPRE	6 000,00	6 327 900,00	EUR	1,88
FR0007057435	29 HAUSSMANN SELECTION FRANCE PART D	PROPRE	1 550,00	3 414 061,00	EUR	1,01
<b>Total O.P.C.V.M.</b>				<b>30 808 962,16</b>		<b>9,14</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>317 708 154,53</b>		<b>94,29</b>
<b>Liquidités</b>						
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-80 544,32	-80 544,32	EUR	-0,02
	BANQUE CHF SGP	PROPRE	9 860,65	10 136,88	CHF	0,00
	BANQUE EUR NEC	PROPRE	199 700,85	199 700,85	EUR	0,06
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	10 855 696,07	10 855 696,07	EUR	3,22
	BANQUE GBP SGP	PROPRE	2 041,28	2 387,60	GBP	0,00
	BANQUE USD SGP	PROPRE	887 852,71	822 085,84	USD	0,24
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	6 586 369,55	6 586 369,55	EUR	1,95
	VTE DIFF TITRES USD	PROPRE	1 074 438,65	994 850,60	USD	0,30
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>19 390 683,07</b>		<b>5,75</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	-8 895,67	-8 895,67	EUR	-0,00
	PRCOMGESTDEP	PROPRE	-14 631,69	-14 631,69	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-324 993,49	-324 993,49	EUR	-0,10
	PRDOCPERIOD	PROPRE	-1 900,00	-1 900,00	EUR	-0,00
	PRFRAISADM	PROPRE	-6 960,80	-6 960,80	EUR	-0,00

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	PRFRAISDIVERS	PROPRE	-1 100,00	-1 100,00	EUR	-0,00
	PRFRAISIMPRDOCU	PROPRE	-430,00	-430,00	EUR	-0,00
	PRHONOCAC	PROPRE	-6 372,00	-6 372,00	EUR	-0,00
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-365 283,65</b>		<b>-0,11</b>
<b>Total Liquidites</b>				<b>19 025 399,42</b>		<b>5,65</b>
<b>Coupons</b>						
<b>Action</b>						
GB00B1XZS820	ANGLO AMERICAN PLC	ACHLIG	95 520,00	36 262,22	USD	0,01
IE0001827USD	CRH PLC	ACHLIG	23 000,00	7 453,70	USD	0,00
US2358511028	DANAHER CORP	ACHLIG	14 000,00	2 450,00	USD	0,00
US58933Y1055	MERCK AND CO INC	ACHLIG	23 645,00	11 800,61	USD	0,00
FI0009013296	NESTE	ACHLIG	45 000,00	17 550,00	EUR	0,01
US7134481081	PEPSICO	ACHLIG	17 055,00	13 983,52	USD	0,00
US79466L3024	SALESFORCE.COM	ACHLIG	14 500,00	3 759,26	USD	0,00
AN8068571086	SLB	ACHLIG	70 000,00	17 824,07	USD	0,01
FR0000120271	TOTAL ENERGIES	ACHLIG	67 083,00	49 641,42	EUR	0,01
<b>Total Action</b>				<b>160 724,80</b>		<b>0,05</b>
<b>Obligation</b>						
XS2056730323	INFIN TECO VAR PERP	ACHLIG	5,00	14 375,00	EUR	0,00
IT0005412256	INTESA 3.5070% 06/27	ACHLIG	8,00	39 830,00	EUR	0,01
<b>Total Obligation</b>				<b>54 205,00</b>		<b>0,02</b>
<b>Total Coupons</b>				<b>214 929,80</b>		<b>0,06</b>
<b>Total 29 HAUSSMANN EQUILIBRE</b>				<b>336 948 483,75</b>		<b>100,00</b>

## INFORMATIONS SFDR

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à une objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement de (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxonomie.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier sont atteintes.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: 29 HAUSSMANN EQUILIBRE (le « Fonds »)

Identifiant d'entité juridique: 969500IZ8HRTJSHJ6663

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

**Oui**

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : \_\_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : \_\_\_%

**Non**

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissements durable, il présentait une proportion de 43% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales reposent sur des décisions d'investissement ayant une approche combinant une analyse financière fondamentale et une analyse extrafinancière à travers la prise en compte des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

Rapport périodique 29 HAUSSMANN EQUILIBRE 31-03-2025

1

L'analyse de chaque pilier ESG repose sur la prise en compte de :

- Enjeux universels tels que :
  - Environnement : émissions carbone, stress hydrique...
  - Social : santé, sécurité...
  - Gouvernance : pratiques anti-concurrentielles, rémunération, actionnariat...
- Enjeux spécifiques aux différents secteurs d'activité (gestion des déchets, énergie renouvelable, vulnérabilité au changement climatique, sécurité chimique, accès aux soins, accès à la finance, instabilité du système financier...).

Elle permet ainsi d'évaluer les entreprises qui parviennent le mieux, d'une part, à limiter les risques ESG auxquels elles sont confrontées et, d'autre part, à saisir les opportunités liées au développement durable.

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si le Fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

<i>Caracteristiques</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Définition</i>	<i>% N</i>	<i>% N-1</i>
<b>Environnement</b>	Revenus des solutions à impact durable	Cet indicateur reflète la mesure dans laquelle les revenus des entreprises sont exposés aux produits et services qui contribuent à résoudre les grands défis environnementaux du monde. Nous analysons la part des émetteurs, pondérée de leur poids au sein de nos portefeuilles, qui sont exposés à des revenus aux solutions d'impact durable selon la nomenclature MSCI. L'impact durable est calculé, comme une moyenne pondérée, sur les revenus générés dans les thématiques liés au changement climatique : gestion de la pollution, immobilier durable, efficacité énergétique, énergies alternatives, eau et agriculture durable.	5%	5%
<b>Gouvernance</b>	Pourcentage d'indépendance au Conseil d'administration	Nous analysons le pourcentage d'indépendance des conseils des entreprises présentes au sein de nos portefeuilles grâce au pourcentage de membres du conseil qui répondent aux critères d'indépendance définis par MSCI. Pour les sociétés qui disposent d'un conseil d'administration et d'un conseil de surveillance, le calcul est basé	83%	82%

uniquement sur les membres du conseil de surveillance.

<b>Social</b>	Préoccupations relatives au respect des Droits de l'Homme	Cet indicateur permet de s'assurer de la conformité des entreprises aux grands principes édictés par l'Organisation des Nations Unies en matière de Droits de l'Homme et notamment la liberté d'expression, les libertés civiques, la lutte contre les discriminations, le respect des minorités et communautés.	<b>0%</b>	<b>0%</b>
---------------	---	--	-----------	-----------

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Données N-1 indiquée dans le tableau ci-dessus.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le Fonds a l'intention de réaliser notamment des investissements durables via l'approche suivante :

1. Pour identifier la contribution positive à un objectif environnemental et/ou social, la Société de gestion se base sur le cadre d'alignement des Objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'Organisation des Nations Unies. A cet effet, MSCI a été retenu comme fournisseur de données de référence pour mesurer l'alignement des entreprises aux ODD.

Afin d'identifier la contribution à un ODD, MSCI évalue l'alignement de l'entreprise en fonction de l'impact positif ou négatif de ses produits et ses services sur la réalisation des ODD ainsi que sur les politiques opérationnelles de l'entreprise.

2. En complément, le Fonds prend en compte l'alignement des entreprises aux 2 premiers objectifs environnementaux de la Taxonomie Européenne : l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation aux changements climatiques. Dans la mesure où les données actuellement disponibles correspondent à des approximations, la Société de Gestion mettra à la disposition des investisseurs, dans une future version du prospectus, des informations actualisées sur le degré d'alignement du Fonds avec les activités économiques durables sur le plan environnemental à l'issue de ses travaux de collecte et d'analyse des données en sa possession.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

L'application du principe consistant à ne pas causer de préjudice important pour les investissements durables que le Fonds entend partiellement réaliser s'applique en suivant plusieurs filtres qui doivent remplir certains standards minimums énumérés ci-dessous :

Le Fonds intègre les critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance dans sa politique et ses décisions d'investissement à travers des exclusions sectorielles et normatives, le suivi des controverses ainsi que des critères ESG de sélectivité. A travers cela, le Fonds s'assure que les investissements réalisés ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social et que les sociétés en portefeuille appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

— — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux.

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été directement intégrés, soit à la notation ESG des émetteurs à la fois pour identifier une contribution positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans les politiques d'exclusions. La prise en considération des principales incidences négatives a également lieu au travers de la démarche d'engagement actionnarial avec les entreprises afin d'améliorer leur transparence sur ces indicateurs

— — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?*

Conformément à la Politique sectorielle « Défense » du groupe Société Générale qui répond aux obligations des conventions d'Ottawa (1999) et d'Oslo (2008) applicables à l'ensemble des sociétés de gestion françaises, les entreprises impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées (mines anti-personnelles, bombes à sous-munitions, armes à uranium appauvri), sont exclues de l'univers d'investissement du Fonds.

En outre, au regard de la politique d'investissement de la Société de Gestion, les entreprises dont la note de controverse est très sévère (rouge) selon la nomenclature MSCI sont exclues de l'univers d'investissement. La note de controverse est notamment une mesure d'alerte des risques réputationnels et opérationnels auxquels les entreprises sont exposées lorsqu'elles contreviennent directement ou indirectement aux 10 grands principes du Pacte Mondial des Nations Unies en matière de droits de l'Homme, normes internationales du travail, environnement et lutte contre la corruption. Une controverse très sévère peut potentiellement se traduire in fine par de lourdes pénalités financières.

*La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

4

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales, et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Le Fonds prend en considération les principales incidences négatives suivantes sur les facteurs de durabilité:

	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Impact (N)	Impact (N-1)	Commentaire
1	Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	8 992.45	10 676.17	- Politique d'exclusion charbon - Signature Net Zéro Asset Managers - Politique d'exclusion « pétrole et gaz non conventionnels » - Politique d'exclusion Hydrocarbures non conventionnels
		Émissions de GES de niveau 2	2 221.01	2 645.88	
		Émissions de GES de niveau 3	6 0691.41	94 424.94	
		Émissions totales de GES	72 519.75	69 425.43	
2	Empreinte carbone	Empreinte carbone	134.99	206.17	
3	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	925.39	729.51	
4	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	4%	8%	
5	Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	54%	60.89%	
6	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0	0	
7	Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0%	0%	- Politique d'exclusions liée à la déforestation - Huile de Palme -Signature Biodiversity Pledge

	<b>Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité</b>	<b>Élément de mesure</b>	<b>Impact (N)</b>	<b>Impact (N-1)</b>	<b>Commentaire</b>
8	Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0	0	
9	Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	1.98	0.4	
10	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0	0	- Politique d'exclusions "Controverses"
11	Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0%	0%	
12	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	13%	2%	
13	Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	43%	41%	- Suivi via l'indicateur MSCI ESG
14	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	0%	- Politique d'exclusions défense controversée
15	Additionnel : Déforestation	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de lutte contre la déforestation		NA	- Suivi via l'indicateur MSCI ESG - Politique d'exclusions liée à la déforestation : Huile de Palme



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 29/03/2024 au 31/03/2025

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
SPANIEN 22/32	Etat	2.45%	Espagne
ALLEMAGNE 0%150826	Etat	2.44%	Allemagne
NORWAY 20/30	Etat	1.94%	Norvège
JPMORGAN CHASE	Banques	1.65%	Etats-Unis
USA 22/25	Etat	1.48%	Etats-Unis
TOTALENERGIES SE	Societes petrolieres et gazieres integrees	0.00%	France
LA POSTE TV18-PERP	Industries diversifiees	0.00%	France
IBM	Services informatiques	0.86%	Etats-Unis
GALLAGHER , A.J.	Courtiers en assurances	1.25%	Etats-Unis
RIO TINTO	Activites minières generales	1.03%	Grande Bretagne

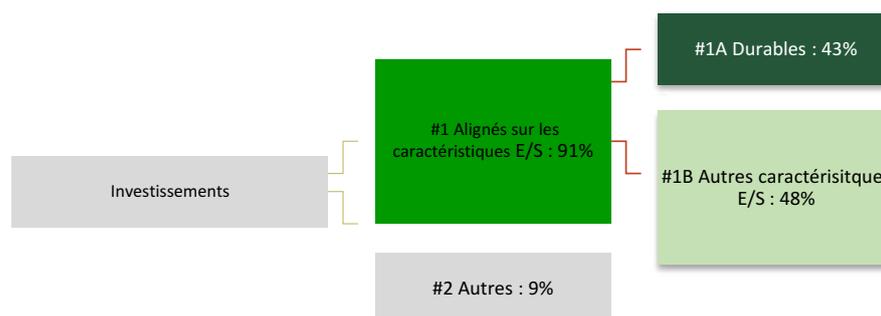


### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissement liés à la durabilité est de 43%

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

#### ● Quelle était l'allocation des actifs ?



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matières du sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

**Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables

### ● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Les secteurs économiques des investissements réalisés sont les suivants :

Etat	33.71%
OPC Article 6	7.74%
Banques	6.32%
Habillement et accessoires	2.90%
Semi conducteurs	2.80%
Logiciels	2.65%
OPC Article 8	2.30%
Matériaux et accessoires de construction	2.11%
Chimie de spécialité	2.01%
Expert en finance	1.88%
Pharmacie	1.86%
Assurance Services complets	1.82%
Electricité conventionnelle	1.75%
Produits alimentaires	1.68%
Services multiples aux collectivités	1.58%
Reassurance	1.45%
Fournitures médicales	1.41%
Ciment	1.40%
Services d'appui professionnels	1.39%
Courtiers en assurances	1.25%
Composants électriques	1.16%
Matériels informatiques	1.16%
Electricité alternative	1.05%
Équipements et services pétroliers	1.04%
Activités minières générales	1.03%
Sociétés pétrolières et gazières intégrées	0.33%



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Les activités alignées sur la Taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **Des dépenses d'investissements (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour les refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Le Fonds prend en compte l'alignement des entreprises aux 2 premiers objectifs environnementaux de la Taxonomie Européenne : l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation aux changements climatiques. Dans la mesure où les données actuellement disponibles correspondent à des approximations, la Société de Gestion mettra à la disposition des investisseurs, dans une future version du prospectus, des informations actualisées sur le degré d'alignement du Fonds avec les activités économiques durables sur le plan environnemental à l'issue de ses travaux de collecte et d'analyse des données en sa possession.

En conséquence, pour le moment le taux d'alignement du Fonds à la taxonomie de l'UE correspond à 0% de ses investissements durables.

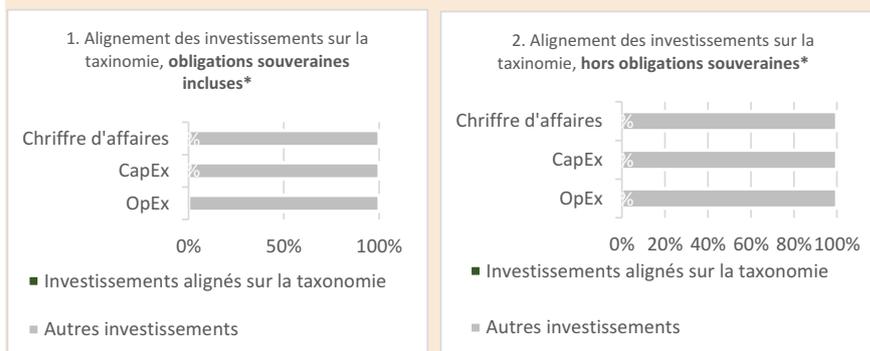
**Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

Oui :

Dans le gaz fossile       Dans l'énergie nucléaire

Non

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



\* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

<sup>1</sup>Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE –voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans la règlementation déléguée (UE) 2022/1214 de la Commission.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas en compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● **Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes**

La proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes est de 0 %.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

La proportion des investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie de l'UE est de 0%.



**Quelle était la proportion d'investissement durable sur le plan social ?**

La part des investissements durables sur le plan social est de 0%.



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégories « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Le Fonds a investi 9% de son actif net dans la catégorie « #2 Autres ».



**Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période référence ?**

Les mesures prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont les suivantes :

- Exclusion Groupe (Défense, Charbon, Huile de Palme, Conventional and Unconventional Oil & Gas, rating CCC, Controverse Rouge, Tabac)
- Exclusion Sectorielle (Entreprise dont l'exposition dépasse 15% du CA dans les activités suivantes : Tabac, Jeux d'argent, Contenu pour adultes, OGM, Armement)
- Respect de la couverture MSCI minimum de 90% du portefeuille
- Respect de l'approche ESG :
  - Sélectivité : réduction de l'univers de 20% des notes ESG les plus faibles
  - Ou Amélioration de note : la note ESG du portefeuille > à la note ESG de l'univers d'investissement réduit de 20% des notes ESG les plus faibles
- Calcul des indicateurs d'impacts des fonds labellisés ISR avec une note supérieure à celle du benchmark
- Contrôle du seuil minimum d'investissement durable



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**  
Non applicable

